



Règlement Intérieur du 35^e Rapide de l'Échiquier Tourangeau

5 octobre 2025

Article 1 :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs sont entrées en application le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au **Système Suisse accéléré de Haley**.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui ont réglé leurs droits d'inscription et sont affiliés à la FFE (licence A ou B). L'Échiquier Tourangeau se réserve le droit de prendre la licence de tout joueur non licencié désireux de participer au tournoi.

L'arbitre du tournoi est Jean-Noël Grateau (Arbitre Open 2).

Le tournoi est organisé par l'Échiquier Tourangeau représenté par son président, François Le Guillou.

Article 2 :

Le tournoi A est **ouvert à tous** et homologué pour le classement rapide FIDE sous le n° 68600.

Le tournoi B est réservé aux joueurs classés **moins de 1600 Elo** et est homologué pour le classement rapide FIDE sous le n° 68601.

La cadence est **de 2 x 15 min + 5 s par coup** pour toute la partie. Les 2 tournois se jouent en 7 rondes.

Le système de départage est

- 1) le Buchholz tronqué
- 2) le cumulatif
- 3) la performance

Article 3 : Rappel des règles du jeu.

L'article A4 s'appliquera lors du tournoi. Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.

- **Article 4** Un arbitre qui voit une violation de l'article 4 doit intervenir, sans attendre la demande du joueur.
- **Article 4.d** En cadence rapide, l'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate.
- **Exemples de coups illégaux :**

- utiliser les 2 mains pour effectuer une prise, une promotion, le roque,

- déplacer un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyer sur la pendule, sans avoir remplacé le pion par une nouvelle pièce,

- prendre le roi de l'adversaire,

- déclencher la pendule de l'adversaire sans jouer de coup

- jouer un coup en laissant son roi en échec

Article 4 : Application des coups illégaux dans le tournoi

Le joueur commettant un coup illégal achevé se voit attribuer une pénalité de 1 min à la pendule (rajoutée au temps de son adversaire),

Après le second coup illégal achevé dans le tournoi, la partie sera définitivement perdue.

Article 5 : Comportement des joueurs

- Les téléphones portables doivent demeurer éteints ; tout son émis par un téléphone entraîne la perte de la partie.
- **Article 12.7** Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre. Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés à interférer dans une partie. L'arbitre peut expulser les contrevenants de la salle de jeu.



Règlement Intérieur du 35^e Rapide de l'Échiquier Tourangeau 5 octobre 2025

- Tout joueur qui a terminé sa partie devient spectateur.

Article 6 :

- Le pointage des inscrits est prévu à partir de 8 h 45 jusqu'à 9 h 30.
- La vérification des licences s'effectue à partir de la dernière base FFE des joueurs.
- Tous les participants doivent être préinscrits au tournoi.
- La première ronde débutera à 10 h.

Les rondes 1, 2 et 3 se dérouleront le matin. Une pause d'une heure interviendra après la 3e ronde vers 12 h 30.

La ronde 4 reprendra ensuite à 13 h 30.

Article 7 :

Les droits d'inscription sont de **12 € pour les Adultes et 6 € pour les Jeunes.**

L'inscription est gratuite pour les joueurs titrés (MI - GMI).

La répartition des prix sera affichée dans la salle au début de la 3^e ronde.

Les prix des 2 tournois sont **attribués à la place.**

Les autres prix (féminin, vétéran, jeune et par catégorie Elo) sont attribués à chaque premier et ne sont pas cumulables.

Article 8 :

Tout joueur qui ne s'est pas présenté devant l'échiquier **5 min** après le lancement d'une ronde perd par forfait.

La remise des prix interviendra vers 17 h 30.

Fait à TOURS, le 10 septembre 2025.

Le président de l'Échiquier Tourangeau,



François Le Guillou

L'arbitre,

Jean-Noël GRATEAU



Jean-Noël Grateau